

VILLE D'ANGRES

DECISION N°2026-40

Objet : Contrat avec la Compagnie « LA BELLE HISTOIRE » pour une représentation de « Une petite pièce m'sieurs dames ! » dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Différences et tolérance en action ».

Vu les dispositions de l'article L 21.22.22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, rendue exécutoire le 30 avril 2026, chargeant le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des contrats, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;

Le Maire de la ville d'ANGRES

DECIDE

De DESIGNER la Compagnie « LA BELLE HISTOIRE » sise 36, rue Louis Faure 59 000 LILLE, (Siret :434 592 820 00014) pour une représentation du spectacle « Une petite pièce m'sieurs dames ! » dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Différences et tolérance en action ».

DE FIXER le montant de cette représentation à 1667,00 euros frais de déplacement et frais techniques compris.

DE SIGNER les devis et contrat correspondants.

Conformément aux dispositions de l'article L 21.22.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

Fait à ANGRES, le 21 juillet 2026

Le Maire,

Annick SAINT-MACHIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

98_RU-062-216200323-20260721-DECISION202